

Consommation

ANNALES DU C.R.E.D.O.C.

Cote
P 0000

Crédoc - Consommation. N° 1971-001.
Janvier - mars 1971.

Sou1971 - 3147 à 3149

Ann

1971-001-001

1971-001-001-001

1971 n° 1



janvier mars

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, est un organisme scientifique fonctionnant sous la tutelle du Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité. Son Conseil d'Administration est présidé par M. Jacques DUMONTIER, Directeur de la Statistique Générale à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques. Ses travaux sont orientés par un Conseil Scientifique nommé par le Conseil d'Administration.

Les travaux du C.R.E.D.O.C. se développent dans les cinq lignes suivantes :

- Étude de l'évolution de la consommation globale par produit et par groupe socio-professionnel.
- Analyse du comportement du ménage et économétrie de la demande.
- Établissement de perspectives de consommation à moyen et long termes.
- Méthodologie de l'étude de marchés des biens et services individuels et collectifs.
- Étude du comportement de l'épargnant.

Les résultats de ces travaux sont en général publiés dans la revue trimestrielle « Consommation ».

Exceptionnellement, ils peuvent paraître sous forme d'articles dans d'autres revues françaises ou étrangères ou bien faire l'objet de publications séparées, lorsque leur volume dépasse celui d'un article de revue.

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation peut en outre exécuter des études particulières à la demande d'organismes publics ou privés. Ces études ne font qu'exceptionnellement l'objet de publication et seulement avec l'accord de l'organisme qui en a demandé l'exécution.

Président : Jacques DUMONTIER

Directeur de la Statistique Générale
à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

Vice-Présidents : R. MERCIER

Directeur Général de la Société d'Études pour le Développement Économique et Social.

Ph. HUET

Directeur Général au Ministère de l'Économie et des Finances, chef de la mission R.C.B.

Président du Conseil Scientifique : G. ROTTIER

Directeur Général du Centre d'Études et de Recherches sur l'Aménagement Urbain.

Directeur : E. A. LISLE

Secrétaire Général du Centre de Recherche Économique sur l'Épargne.

Directeur adjoint : G. RÖSCH

*Toute reproduction de textes ou graphiques est autorisée
sous réserve de l'indication de la source.*

XVII^e année
N° 1 Janvier-Mars 1971

Consommation

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

CENTRE DE RECHERCHES
ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION

45, Boulevard de la Gare — PARIS 13^e

DUNOD

É D I T E U R

92, rue Bonaparte PARIS-6

ABONNEMENTS

120, rue du Cherche-Midi, PARIS 6^e

Tél. 567-52-34 TELEX 27-112 DUNOD PARIS

— C. G. P. 75-45 PARIS —

France: 55 F - Étranger: 64 F - Le numéro: 17 F

sommaire

ÉTUDES

Louis LEVY-GARBOUA

Les familles devant l'éducation des enfants 3

Nicole CAMPION

Nouvelle évaluation de la fortune des ménages
(1959-1967) 35

Jean-François BERNARD-BECHARIES

Budget-temps et choix d'activité..... 73

BIBLIOGRAPHIE

LES FAMILLES DEVANT L'ÉDUCATION DES ENFANTS

PREMIER ESSAI DE DÉFINITION STATISTIQUE DU MILIEU ÉCONOMIQUE ET CULTUREL

par

Louis LEVY-GARBOUA

Le C.R.E.D.O.C. a entrepris en 1970 des travaux sur l'éducation, sur financement du Commissariat Général du Plan. Au moment où se produisait une refonte du système scolaire français, l'année même où le budget de l'Éducation Nationale devenait le premier par ordre d'importance, il paraissait indispensable de compléter l'ensemble des recherches sur les ménages déjà en cours au C.R.E.D.O.C. par une étude approfondie des comportements des familles en matière d'éducation.

Les premiers efforts ont porté sur la définition du « milieu » économique et culturel de la famille, mis en relation avec les milieux scolaire et professionnel. Il convient de souligner que les recherches sont encore très partielles et devront être poursuivies et amplifiées.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PREMIÈRE PARTIE : Les variables descriptives : situation scolaire et dépenses éducatives.....	5
I. — L'appréhension des variables au niveau du ménage ...	5
II. — Caractérisation de la situation scolaire d'une famille...	6
III. — Les différentes formes de dépenses éducatives.....	10
DEUXIÈME PARTIE : Réflexion théorique et pratique sur le milieu culturel	12
TROISIÈME PARTIE : Constitution d'un indicateur de milieu économique et culturel.	19
I. — Les situations scolaires selon la catégorie socio-professionnelle et le niveau de formation	19
II. — Les situations scolaires selon le niveau d'instruction des parents	21
III. — Les situations scolaires selon le milieu économique et culturel de la famille	23
IV. — La forme des dépenses éducatives selon le milieu économique et culturel de la famille	25
CONCLUSION	27

*
* *

INTRODUCTION

De nombreux travaux ont montré l'importance décisive du « milieu culturel » des familles pour expliquer les carrières scolaires de leurs enfants. Il ne semble pas opportun de revenir sur ce qui est acquis. Par contre, il convient, lorsque l'occasion s'en présente, d'essayer de préciser la définition statistique de cette variable, à partir des divers déterminants socio-économiques des ménages.

L'enquête UNCAF, réalisée conjointement en 1963 par l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales et le CREDOC (1), permet, en effet, de tenir compte, outre le revenu et la catégorie socio-professionnelle du père et de la mère, de celle des grands-parents paternels et maternels, ainsi que des niveaux d'instruction scolaire des deux époux.

En outre, une analyse économique de la situation et des comportements des ménages concernant l'éducation de leurs enfants ne peut ignorer l'inégalité d'accès aux différents cycles d'études, tout comme l'inégalité des

(1) Échantillon de 841 familles de salariés urbains ayant deux enfants et plus.

efforts pécuniaires consentis. Ces deux facteurs sont la clé de l'appréciation du caractère redistributif du système scolaire et de la réussite d'une politique visant à redresser les distorsions constatées.

C'est pourquoi, nous avons voulu entamer simultanément l'analyse des rôles respectifs de la catégorie socio-professionnelle du père, des niveaux d'instruction scolaire des parents, et du revenu du ménage vis-à-vis de la situation scolaire des enfants, comme de la forme des dépenses éducatives.

Nous présenterons dans une première partie les variables que nous utilisons pour décrire les cycles d'études et les retards scolaires, à l'intérieur d'une même famille, ainsi qu'une brève description de la structure des dépenses dites éducatives. Nous constaterons bien entendu l'importance du revenu et de la taille du ménage. Avant de procéder à la présentation des résultats statistiques, il nous a paru important de réfléchir sur les rapports qui existent entre la catégorie socio-professionnelle, le niveau d'instruction scolaire et le revenu. Cet approfondissement est nécessaire pour définir les variables statistiquement indépendantes qui peuvent servir de base à la description des situations scolaires et à l'explication des comportements des ménages. Cette seconde partie, si elle sert de prélude à l'exposé des résultats qui fera l'objet de la troisième partie, s'est en fait construite en référence à eux-mêmes, et a permis peu à peu d'en améliorer la formulation.

PREMIÈRE PARTIE

LES VARIABLES DESCRIPTIVES : SITUATION SCOLAIRE ET DÉPENSES ÉDUCATIVES

I. L'APPRÉHENSION DES VARIABLES AU NIVEAU DU MÉNAGE

L'étude simultanée de la situation scolaire et des dépenses éducatives pose d'emblée une difficulté : si l'une se définit pour chaque enfant, les autres n'ont de sens que lorsqu'on les appréhende globalement pour une famille tout entière.

On pourrait bien sûr utiliser l'artifice des « unités de consommation » pour ramener la dépense totale à un enfant. Mais il ne faut pas se leurrer : du coup, la dépense unitaire perdrait une partie de sa signification budgétaire et ne traduirait absolument pas l'effort particulier qui est consenti pour chaque enfant pris séparément ; or, les dépenses sont sans doute très inégalement réparties entre les enfants, selon leur sexe, leur rang, le métier auquel ils se destinent ou leurs aptitudes scolaires. L'utilisation d'unités de consommation permettrait d'éliminer plus ou moins l'effet de l'âge sur la dépense et de tenir compte des économies d'échelle réalisées sur les biens non totalement divisibles. Mais, la « consommation scolaire » ne ressemble pas à la consommation alimentaire : tous les enfants n'y accèdent pas de la même façon, et cette réalité masque toutes les autres. En outre, il faudrait sans doute fabriquer des « unités d'éducation » adaptées aux dépenses analysées et dont la construction à elle seule pourrait faire l'objet d'une étude (1).

(1) Ce travail a été réalisé sur des enquêtes menées par le G.R.E.D.U. (Groupe de Recherches de l'Économie de l'Éducation) en collaboration avec l'U.N.A.F. et fait l'objet d'une publication intitulée *Enquête sur les dépenses des familles pour l'éducation de leurs enfants* (T. III), B. LEFEBVRE et J. P. VIGNAU (1968).

Pour toutes les raisons que nous avons indiquées, nous avons choisi de saisir les dépenses au niveau du ménage, et ceci nous paraît d'autant plus justifié que nous ne nous intéresserons pas ici à leur montant, mais à leur structure.

Cette décision trouve son revers dans la nécessité de résumer dans une seule variable la situation scolaire des divers enfants d'une même famille. Une étude où chaque enfant constituerait une unité statistique est d'autant plus indispensable que cet échantillon de familles nombreuses se prête particulièrement bien à l'analyse de la dispersion des situations à l'intérieur d'un ménage. La portée de nos conclusions se trouverait singulièrement amoindrie si cette dispersion était importante ; nous aurons l'occasion de tester cette hypothèse ultérieurement, mais, d'ores et déjà, nous avons des raisons d'être optimistes.

Le choix fait, il faut encore caractériser la « situation scolaire d'une famille ».

II. CARACTÉRISATION DE LA SITUATION SCOLAIRE D'UNE FAMILLE

A. Les carrières scolaires

1° Présentation schématique des différentes carrières scolaires en France (en 1963-1964)

Pour résumer le système scolaire par une image — ou peut-être un cliché —, on peut le comparer à une demeure comportant plusieurs escaliers : les marches d'un même escalier sont d'inégale hauteur et certaines personnes sont obligées d'emprunter les escaliers de service.

Chaque filière (lycée, collèges d'enseignement général ou technique, classes de fin d'études,...) se présente comme un escalier et les diplômes auxquels elle conduit (licence, baccalauréat, B.T.S., B.E.P.C., B.I., C.A.P., C.E.P., passage en 6°,...) en sont les marches les plus hautes, trop hautes même pour ceux qu'elles contraignent à habiter le dernier étage où ils ont pu parvenir. Il va sans dire, pour achever la métaphore, qu'on n'a pas la même vue de tous les étages.

Nous présentons ci-après un schéma caractérisant les carrières scolaires possibles, de l'enfance (l'entrée en primaire est fixée à 6 ans) au passage dans la vie active, qui ne pouvait se faire avant l'âge de 14 ans, en 1963-1964 (cf. graphique page 7).

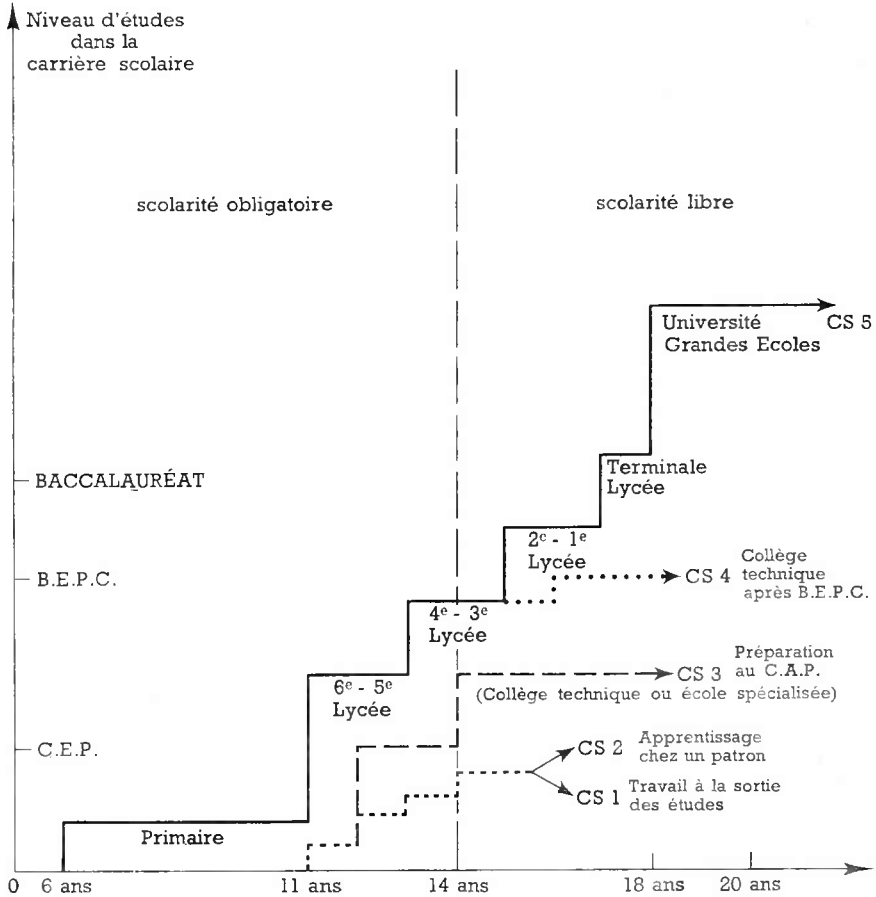
2° Description des cycles scolaires

Si l'on peut prévoir, dès les classes primaires, la probabilité qu'un enfant socialement déterminé suive une certaine carrière scolaire, il n'est possible d'estimer avec certitude celle qu'il suivra effectivement qu'à l'approche de son dénouement : c'est pourquoi, nous nous bornerons à définir une variable **cycle scolaire pour les enfants de 14 ans ou plus**, qui pourra comprendre cinq niveaux.

- l'arrêt pur et simple des études à l'issue du primaire,
- l'apprentissage d'un métier sur le tas,
- la préparation d'un C.A.P. (avec ou sans C.E.P., au préalable) en collège technique ou en école spécialisée,
- la préparation d'un Brevet Professionnel en collège technique à l'issue du B.E.P.C.,
- les études dans un lycée (classique ou technique) jusqu'en terminale, ou les études supérieures ensuite.

GRAPHIQUE 1

Présentation schématique des différentes carrières scolaires



Cette variable ne se trouve définie que sur un sous-échantillon de 470 familles ayant au moins un enfant (non handicapé) de 14 ans ou plus. Pour contraignante qu'elle soit sur le plan statistique, cette limitation est indispensable pour éliminer le mieux possible l'effet de l'âge qui n'intéresse pas cette étude et toute l'information non revêtue de signification pour notre propos que fournirait, par exemple, la connaissance d'une famille d'enfants de moins de 10 ans qui seraient tous en primaire.

Si nous notons par $CS(i, j)$ le cycle scolaire du j ème enfant de 14 ans ou plus du ménage i , et par $n_{14}(i)$ le nombre d'enfants d'au moins 14 ans

dans la famille, nous pouvons considérer simplement le « cycle scolaire de la famille » $CF(i)$ défini par ⁽¹⁾ :

$$CF(i) = \frac{1}{n_{14}(i)} \cdot \sum_{j=1}^{n_{14}(i)} CS(i, j)$$

CF peut prendre des valeurs comprises entre 1 et 5, bornes incluses. Lorsqu'il vaut 1, on est sûr que tous les enfants du ménage ont abandonné leurs études à 14 ans ; lorsqu'il vaut 5, il sont tous au moins au lycée. Mais si la variable vaut 2,5 par exemple, on ne peut conclure qu'en faisant une hypothèse sur la dispersion des cycles scolaires des différents enfants. Le cas le plus probable, qui se produirait toujours si le milieu culturel expliquait entièrement la situation scolaire, est la confusion ou, du moins, la proximité des diverses valeurs de la variable pour une même famille. Cette hypothèse est d'autant plus valable pratiquement que bien peu de ménages de l'échantillon ont plus de trois enfants au-delà de 14 ans.

3° Description du retard scolaire

Apparemment, la définition de cette notion ne présente aucune difficulté. Le **retard scolaire** d'un enfant j d'âge $A(j)$ est la différence :

$$RS(j) = A(j) - A_m[K(j)],$$

dans laquelle le terme soustrait représente l'**âge modal** correspondant au niveau scolaire $K(j)$ atteint par l'enfant.

Le tableau suivant, qui relie l'âge et le niveau scolaire des enfants en cours de scolarité, fait apparaître les problèmes pratiques que soulève la mesure de cette grandeur (cf. tableau page suivante).

On s'aperçoit en effet, qu'à un niveau scolaire, correspondent en général plusieurs classes (par exemple, 6^e et 5^e). L'imprécision des réponses des ménages, et les contraintes du découpage statistique en sont les causes essentielles. Ceci nous force à nuancer l'application de la définition que nous avons donnée du retard scolaire. Prenons l'exemple des classes de primaire au-delà de la 7^e (dites de fin d'études) : l'âge modal est de 13 ans, mais comme il y a deux années consécutives dans cette catégorie, on serait tenté de conclure, en appliquant brutalement la définition, que la tranche d'âge modal est de 13-14 ans, et que les enfants de 12 ans sont en avance. Ce serait pourtant commettre une erreur, car à 13 ans, on compte aussi bien dans cette catégorie les enfants qui ont suivi normalement ce cycle d'études et sont en deuxième année que ceux qui, en retard d'un an, sont restés en première année. On peut pallier cette difficulté grâce à une définition normative du retard scolaire identique à la précédente à condition de remplacer l'âge modal par « l'âge normal » correspondant au niveau scolaire K , c'est-à-dire celui auquel un enfant commençant ses études primaires à 6 ans, accéderait au niveau K s'il avait suivi la progression modale de chaque cycle d'études intermédiaires par lequel il faut normalement passer.

Il faut noter que cette définition permet de faire apparaître l'existence objective de la hiérarchie entre différents cycles scolaires. Si, en effet, un

(1) Cf. annexe A 1.

Age et niveau scolaire
Enfants en cours de scolarité

Statut scolaire \ Age		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18-19	20 +	Σ
Maternelle	1	67	160	138	16	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	383
Apprentis/tas	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	10	7	4	2	—	27
7° publique	3	1	4	11	162	182	199	205	173	139	92	18	4	1	—	—	—	—	1 191
7° école privée....	4	—	—	2	6	11	8	8	12	3	—	—	—	—	—	—	—	—	50
≥ 7° (fin d'études) ..	5	—	—	—	—	—	—	3	—	12	36	88	41	9	3	2	—	—	194
Cl. perfec ^t hand	6	—	—	—	—	4	4	5	9	5	5	4	2	1	2	2	—	—	43
6°-5°	7	—	—	—	—	—	—	1	16	73	82	46	15	2	—	—	—	—	235
Col. Tech. préparation																			
CAP	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	3	15	19	21	7	3	—	71
École spécialisée	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	35	38	27	21	7	2	131
École spéc. + CEP	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	8	16	6	4	2	46
4°-3°	11	—	—	—	—	—	—	—	—	3	9	44	41	30	8	4	1	—	140
4°-3° + CEP	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	23	22	12	2	—	—	60
BEPC + Col. Tech.	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	4	4	3	—	12
2°-1 ^{re}	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	10	10	4	3	1	32
2°-1 ^{re} + BEPC	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	12	18	12	7	—	56
Terminale	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	4	12	10	1	29
Baccal. + Fac. Ug. Éco.	17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	19	17	39
Infor. mal précisée....	18	1	1	3	3	2	1	3	4	3	8	5	4	6	6	3	8	3	64
Σ		69	165	154	187	201	212	225	214	238	236	209	205	171	138	86	67	26	2 803

enfant originaire des classes de fin d'études est « récupéré » par le lycée au niveau de la 4^e, il accusera probablement un retard du fait qu'il n'a pas suivi la filière normale pour accéder en 4^e. Ce retard **a priori** est indépendant des aptitudes de l'élève et caractérise bien l'infériorité du cycle que cet enfant a dû entreprendre par rapport au cycle lycée. Ainsi, on reporte sur le cycle scolaire l'essentiel du retard absolu, ne réservant à cette seconde variable que la mesure du retard relatif de certains enfants à l'intérieur même de leur cycle scolaire. Ne soyons donc pas étonnés de trouver ultérieurement que le milieu culturel agit davantage sur cette variable que sur le retard.

Ceci dit, notre estimation du retard est elle-même biaisée par défaut puisque si une tranche de niveau scolaire contient plusieurs classes, on ne peut décider du retard à l'intérieur de la catégorie. Même si l'erreur individuelle peut être par excès aussi bien que par défaut, les cas de retard beaucoup plus fréquents que ceux d'avance nous garantissent une sous-estimation globale de cette grandeur. Si l'on raisonne sur des moyennes, cet effet s'estompe, et de toute façon, le redressement du biais nous importe moins que la position relative des retards moyens selon les groupes socio-culturels.

En définitive, nous adopterons pour chaque famille i l'indicateur $RF(i)$ de retard scolaire ⁽¹⁾ :

$$RF(i) = \frac{1}{v_{14}(i)} \sum_{j=1}^{v_{14}(i)} RS(i, j),$$

en notant par $v_{14}(i)$ le nombre d'enfants **scolarisés** de 14 ans et plus.

4^e Description de la situation scolaire

La situation scolaire se définit donc comme le couple cycle scolaire des enfants de 14 ans et plus — retard scolaire (des seuls enfants scolarisés), étant entendu que la valeur de la seconde variable ne modifie pas l'ordre établi par la première, mais permet seulement de ranger les situations par retards décroissants à l'intérieur d'un cycle scolaire déterminé.

C'est ainsi que nous avons pu établir successivement un code en 22 classes puis un code en 12 classes ⁽²⁾.

III. LES DIFFÉRENTES FORMES DE DÉPENSES ÉDUCATIVES

A. Le choix des dépenses

Il ne suffit pas de connaître les résultats scolaires des enfants pour pénétrer à l'intérieur du milieu culturel qui les a façonnés. Il serait aussi instructif de sonder la vie quotidienne des familles, leurs activités et le temps qu'elles ont consacré à chacune d'elles. Un milieu, c'est un peu un stock de temps. A défaut, si l'on a isolé un ensemble de dépenses ayant une valeur de signe, la connaissance de l'affectation de la dépense totale entre ses divers éléments, telle qu'elle a été réalisée par les familles, est riche d'enseignements.

(1) Cf. annexe A 2.

(2) Cf. annexes A 3-4.

Idéalement, nous aurions souhaité décomposer la **fonction** d'éducation dans les différents **produits** (ou groupes de produits) qui expriment les différentes formes de sa réalisation. Nous aurions ainsi aimé mettre en évidence des « modes d'éducation » quasi-exclusifs auxquels nous aurions rattaché les catégories de ménages dont la consommation correspondit à chacun d'eux. Faute d'avoir pu entreprendre une étude exhaustive, nous nous sommes contentés plus modestement de choisir a priori dix dépenses susceptibles d'être interprétées.

Celles-ci peuvent se décomposer grosso modo en quatre groupes :

- Les dépenses scolaires, au rang desquelles il faut compter :
 - . les assurances scolaires,
 - . les frais scolaires annexes,
 - . la papeterie scolaire,
 - . les livres scolaires.
- Les dépenses culturelles, qui comprennent :
 - . les livres non scolaires,
 - . les frais d'instruction religieuse,
 - . les dépenses de musées, de concerts.
- Les dépenses d'enseignement, à savoir :
 - . les leçons, cours particuliers,
 - . les trimestres scolaires.
- Les dépenses de distractions accompagnant la scolarisation, résumées par :
 - . l'argent de poche des enfants.

Par un abus de langage, nous conviendrons de désigner l'ensemble des dix dépenses sous le nom de « dépenses éducatives ».

B. Description du comportement des ménages relatif à l'ensemble des dépenses « éducatives »

Après élimination des familles dont tous les enfants ont moins de six ans, ou sont en maternelle, en classe de perfectionnement ou d'handicapés, ou ont un niveau scolaire mal précisé, l'échantillon comprend 790 familles ; il s'agit de comparer les profils de l'ensemble de leurs dépenses éducatives. Une analyse factorielle des correspondances ⁽¹⁾ permet de résumer l'information pour une déformation minimum du nuage constitué par les 790 points de l'espace des dépenses éducatives (R^{10}), en le projetant sur un sous-espace de faible dimension (par exemple un plan). On se reportera pour la lecture au graphique 6, qui est utilisé à deux reprises dans le texte.

Les deux premiers facteurs (vecteurs indépendants définissant le plan) contiennent près de 50 % de la variance totale du nuage, les facteurs suivants paraissant beaucoup moins importants. La figure qui est représentée ci-après confirme assez bien la distinction des quatre groupes de dépenses, en éloignant toutefois les leçons — cours particuliers, des trimestres scolaires, sans doute du fait qu'il ne s'appliquent pas aux mêmes enfants.

(1) Pour l'exposé de la méthode, le lecteur pourra se reporter par exemple à : J. P. FENELON et L. LEBART, *Statistique et Informatique Appliquées*, Dunod (1971).

Pour interpréter le graphique 6, on peut projeter sur le plan qu'il définit les centres de gravité des classes de ménages pour une variable déterminée. C'est ainsi que la projection de 8 catégories de revenus fait apparaître l'importance de cette grandeur (elle permet d'interpréter, non sans nuances, le premier facteur) pour la forme des dépenses éducatives : elle conditionne en effet largement l'envoi d'un enfant dans une école payante (ce sont surtout des cours primaires privés, des écoles professionnelles ou confessionnelles privées). Toutefois, cet effet n'est sensible qu'au-delà d'un certain seuil de revenu qui correspond aussi, comme on le verra plus loin, à un seuil socio-culturel.

Le second axe exprime sans doute un facteur-taille. Les projections des centres de classes d'unités de consommation, de nombre d'enfants de 14 ans et plus, de nombre d'enfants scolarisés au-delà de la durée obligatoire, suivent toutes sensiblement sa direction, les valeurs s'orientant en croissant vers le bas. Ce n'est pas étonnant puisque l'argent de poche des enfants a une très forte élasticité par rapport au nombre d'unités de consommation, et est un bon indicateur de la taille, de l'âge et de la scolarisation. On s'aperçoit en effet que la variable « nombre d'enfants scolarisés au-delà de 14 ans » subit davantage l'attraction de cette dépense que le « nombre d'enfants de 14 ans et plus », suggérant simplement que les enfants au travail ne reçoivent plus d'argent de poche de leurs parents.

Nous réservons pour plus tard (pp. 25, 27) les interprétations complémentaires que l'on peut faire du graphique 6 à partir des projections des centres de classes de ménages appartenant à un milieu économique et culturel donné. Il nous faut d'abord préciser statistiquement la définition du milieu culturel.

DEUXIÈME PARTIE

RÉFLEXION THÉORIQUE ET PRATIQUE SUR LE MILIEU CULTUREL

A. La dépendance mutuelle de la C.S.P., du niveau d'instruction scolaire et du revenu

1° Un constat et un échec

Si l'on essaye d'analyser séparément les influences de la C.S.P., du niveau d'instruction scolaire et du revenu sur les situations scolaires des enfants ou sur la forme des dépenses éducatives, on constate que les trois facteurs agissent avec une égale force. Comme ils sont étroitement liés deux à deux, il est impossible de distinguer ce qui est l'effet de l'une plutôt que des autres variables.

Il vient tout de suite à l'esprit de fixer deux des grandeurs en faisant varier la troisième. Mais, outre que, pour atténuer les fluctuations d'échantillonnage, on est obligé de se contenter de regroupements grossiers pour certaines variables, la distribution de l'échantillon est très dissymétrique ; certaines cases sont presque ou totalement vides, pendant que les ménages s'accumulent dans quelques classes modales.

Cette dissymétrie — qui n'arrange pas le statisticien — ne fait qu'exprimer la forte liaison qui existe entre les trois variables. Il faudrait un très gros échantillon et que chaque classe soit suffisamment remplie pour pouvoir faire varier continûment chaque grandeur à tour de rôle.

2° La distribution du niveau d'instruction scolaire et du revenu selon les catégories socio-professionnelles

Le phénomène le plus patent est certainement la liaison presque fonctionnelle qui existe entre la C.S.P. et le niveau d'instruction scolaire. Le mode est très prononcé chez les ouvriers où il est assez rare de trouver des niveaux supérieurs au C.A.P. La dispersion est plus grande chez les employés et les cadres, où elle traduit sans doute la gamme des niveaux de qualification et des niveaux hiérarchiques. Chez les employés des services de comptabilité, de contrôle, d'encadrement, ou chez les employés de bureau, nous pouvons ainsi observer deux modes consécutifs sur les classes regroupées que nous avons choisies pour le niveau d'instruction ; il en va de même pour les cadres de direction, et, de façon moins évidente mais plus profonde, pour les vendeurs, gardiens, personnel de service, les techniciens de fabrication et les techniciens du commerce, indépendants.

Nous présentons ci-après la forme des distributions du revenu (regroupé en 8 classes) pour les 17 catégories socio-professionnelles que nous utilisons. Leur examen nous paraît instructif à plus d'un titre : en premier lieu, il révèle les seuils supérieur ou inférieur des revenus pour chaque C.S.P. ⁽¹⁾ ; il montre ensuite dans quelles C.S.P. l'éventail des qualifications ou des salaires est le plus ouvert, et nous conduit à un jugement critique sur le choix de certaines catégories.

Ainsi, les ouvriers de l'industrie lourde, les ouvriers du bâtiment — conducteurs d'engins, les techniciens de fabrication, qui ont un maximum assez plat, pourraient sans doute être divisés en deux groupes, selon leur degré de qualification. Bien que le même phénomène se produise pour les contremaîtres, nous pensons qu'il faut sans doute l'interpréter comme une possibilité d'avancement supérieure, car cette catégorie est justement caractérisée par son niveau hiérarchique. S'il n'est pas surprenant de constater des irrégularités chez des catégories hétérogènes par construction comme le sont les imprimeurs, ouvriers artisans non alimentaire, les artisans du commerce alimentaire, ouvriers s.a.i., ou les vendeurs, gardiens, personnel de service ⁽²⁾, où l'on réunit des métiers différents (surtout dans le dernier cas), plus insidieuse mais plus profonde encore est la différence qui sépare les trois groupes de techniciens du commerce, indépendants, qui représentent pêle-mêle des petits entrepreneurs, des représentants et des cadres technico-commerciaux ⁽³⁾.

La façon dont nous allons procéder est simple : on cherchera à construire de nouvelles variables, moins liées entre elles que ne l'étaient la C.S.P., le niveau d'instruction scolaire et le revenu. Celles-ci devront résumer le mieux possible les facteurs distincts, sociaux, culturels ou économiques, qui étaient contenus dans les premières.

Il nous faut donc dégager clairement les rôles spécifiques des trois variables-clé vis-à-vis du comportement et des résultats scolaires des familles.

(1) Ceux-ci traduisent peut-être l'essentiel de la liaison C.S.P.-Revenu.

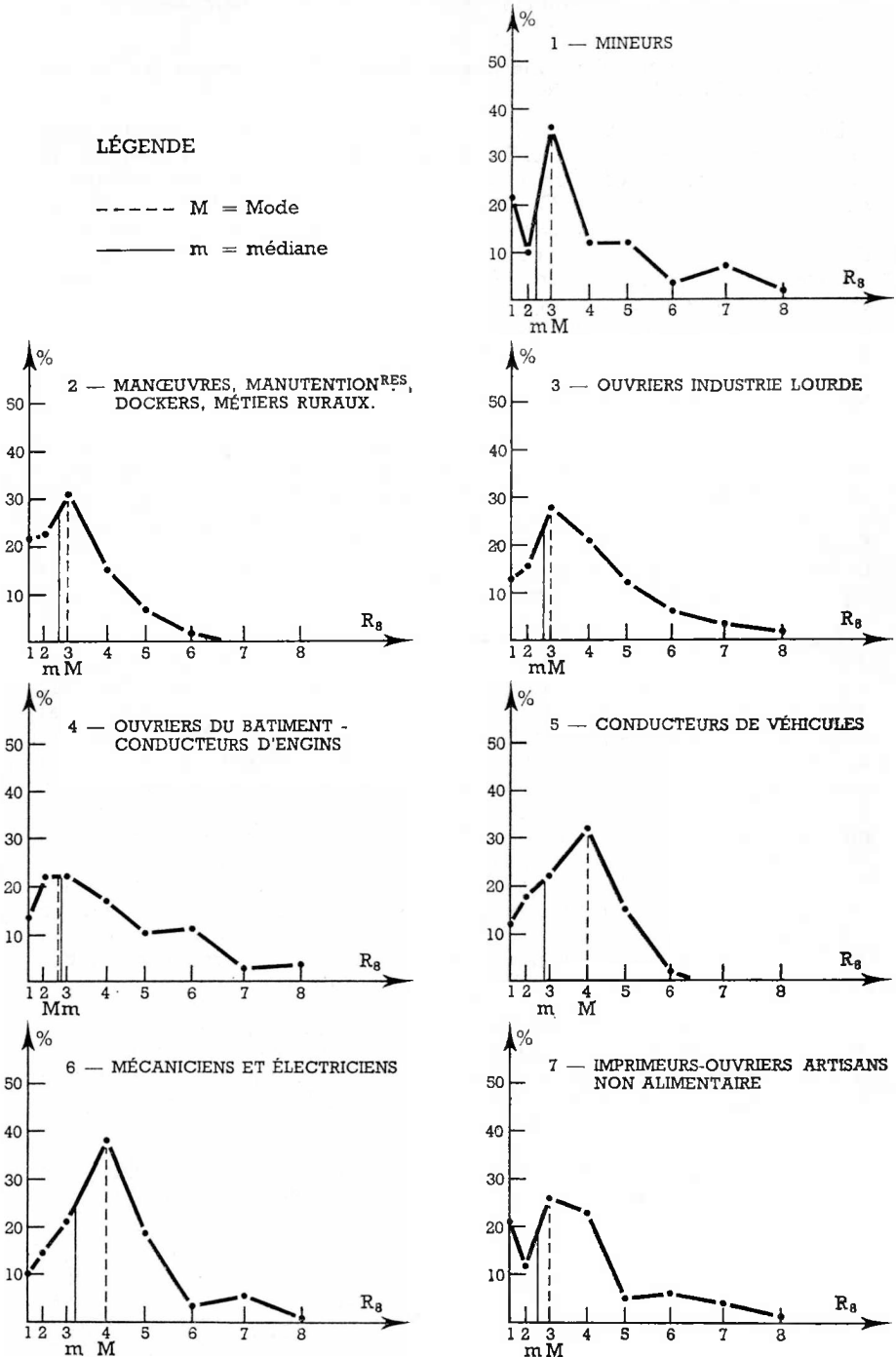
(2) Nous serons amenés à décomposer la C.S.P. gardiens, vendeurs, service en deux, suivant le « niveau de formation », et les techniciens du commerce, indépendants en trois groupes.

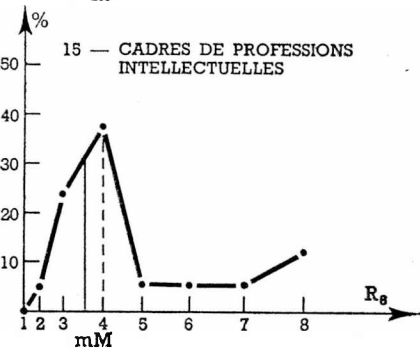
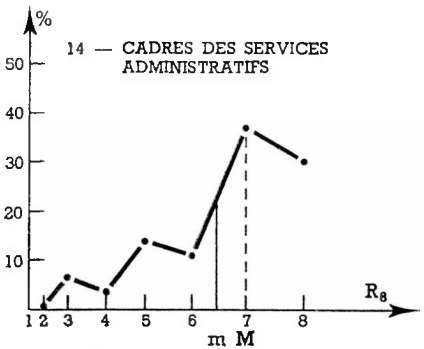
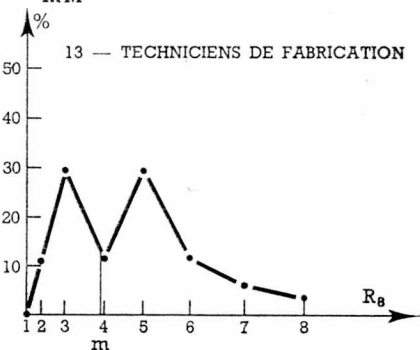
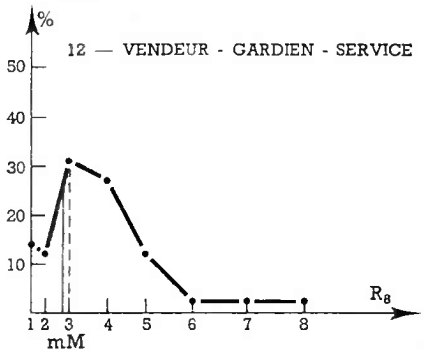
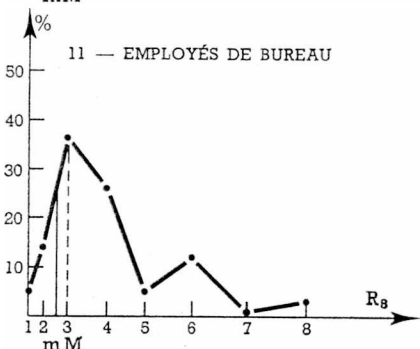
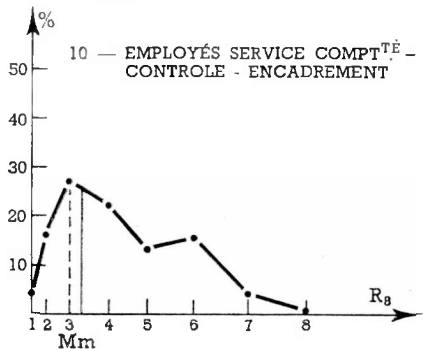
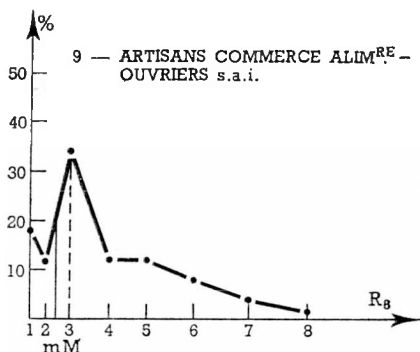
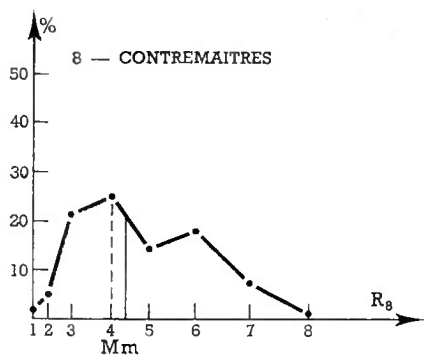
GRAPHIQUE 2

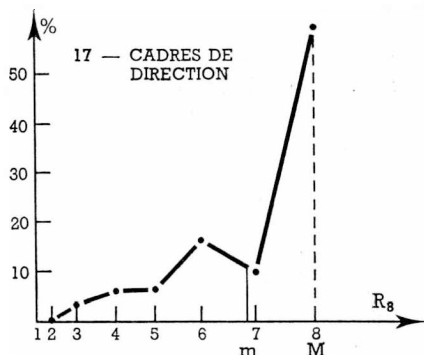
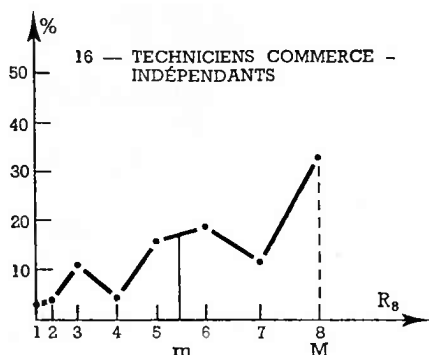
Distribution des 17 catégories socio-professionnelles selon le revenu en 8 classes
(cf. Annexe B3 p 33, pour la définition des classes de revenu)

LÉGENDE

----- M = Mode
—— m = médiane







B. Les rôles spécifiques du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du niveau d'instruction scolaire des parents, vis-à-vis de l'éducation des enfants

1° Les trois rôles spécifiques du revenu

Reconnaissons à la théorie microéconomique le mérite de nous enseigner que le revenu intervient comme une contrainte budgétaire, et non comme un facteur de choix. Nous entendons conserver à cette variable un statut économique, réservant à la C.S.P. ou au niveau d'instruction qui l'accompagne nécessairement le contenu socio-culturel.

Cela dit, on peut attribuer au revenu trois rôles principaux :

- le desserrement de la contrainte budgétaire et la possibilité qu'il offre de fournir un effort pécuniaire supplémentaire en cas de nécessité (commandée par un autre facteur) ;
- le desserrement de la contrainte financière intertemporelle et la possibilité qu'il offre au ménage d'envisager de prolonger les études d'un enfant ;
- l'indication d'une réussite professionnelle pour une C.S.P. et une formation données.

Que ce soit pour ne pas laisser s'installer un retard ou favoriser au contraire la réussite scolaire d'un enfant, il est probable que les parents dont le revenu est suffisant voudront suivre leur enfant dès que celui-ci s'est trouvé dans le primaire. C'est pourquoi, si le **revenu actuel** joue un rôle primordial dans la forme et le montant des dépenses éducatives actuelles (1), le **profil des revenus escomptés** au cours de la carrière professionnelle doit fournir une meilleure explication de la décision de durée des études a priori (2) et de l'effort que les parents auront pu fournir pour l'éducation de leurs enfants tout au long de leur scolarité.

Cette analyse laisse donc apparaître la notion friedmanienne de **revenu permanent** (3) qui nous semble particulièrement adaptée à l'étude du

(1) On le verra sur le graphique 6.

(2) Les parents pourront en effet réviser leur attitude a posteriori si un enfant réussit bien dans ses études ou (et) exprime le désir de les poursuivre ; le revenu actuel reprendra alors toute son importance.

(3) Cf. M. FRIEDMAN, *A theory of the consumption function*, Princeton, 1957.

comportement prévisionnel des ménages vis-à-vis de l'éducation. Cette grandeur ouvre en effet la possibilité d'un **effort potentiel** et d'un **effort tendanciel**, tandis que le revenu — ou le patrimoine liquide — permet à la fois un **effort daté** et un **effort marginal**.

Pour sa part, la réussite professionnelle, que traduit le revenu, revêt sans doute plusieurs significations. Elle est d'abord, pour un niveau d'instruction scolaire donné, un indice objectif de la formation post-scolaire (acquise sur le tas ou par des cours de formation professionnelle). Il en sera question lors de l'analyse du rôle de la catégorie professionnelle. En outre, elle peut être le signe d'une ambition personnelle (qui n'est d'ailleurs pas indépendante de la formation complémentaire que l'individu aura pu acquérir), à savoir le désir d'obtenir un niveau de vie supérieur à celui qui correspond habituellement à sa propre catégorie professionnelle et à sa qualification. Nous pourrions incorporer ce facteur de manière plus satisfaisante que nous ne l'avons fait dans une étape ultérieure de ce travail, en tenant compte en particulier de l'avancement obtenu au cours des dernières années et du salaire jugé suffisant pour bien vivre.

Ceci étant, il sera tenu compte dans la suite, à la fois du revenu actuel — en tant que variable d'écart par rapport au revenu permanent — et de la réussite professionnelle (ou de l'ambition rétrospective) par le signe de la différence entre le revenu du ménage et le revenu modal correspondant à sa catégorie socio-professionnelle et à sa qualification :

$R - R_{\text{modal}} \text{ (C.S.P., Qualification)}$

2° Les trois rôles spécifiques de la catégorie socio-professionnelle

D'une façon très schématique, on peut dire qu'un code de catégories socio-professionnelles fournit deux renseignements à la fois : il indique le **statut juridique et hiérarchique du travailleur** (ouvrier, contre-maître, artisan, employé, cadre moyen, cadre supérieur), et le **métier** qu'il exerce avec ce statut. Plus généralement la catégorie socio-professionnelle exprime la place occupée dans les rapports de production et la nature du travail concret fourni.

Le caractère manuel ou intellectuel, producteur ou non de biens matériels, du métier correspond aussi à des différences de statut, si bien qu'il est difficile de séparer l'aspect-statut de la C.S.P. de son aspect-métier.

Néanmoins, l'un et l'autre aspects se conjuguent pour accorder à la catégorie socio-professionnelle trois rôles principaux vis-à-vis de l'éducation :

— elle confère au travailleur une habitude plus ou moins grande des exercices scolaires (lecture, écriture, orthographe, élocution, calcul...), indépendamment du niveau d'instruction scolaire.

Le clivage se fait donc entre les manuels et les intellectuels, entre les producteurs et les administratifs, et, à l'intérieur de chaque groupe, en fonction de l'échelle des niveaux hiérarchiques qui correspond à un éloignement croissant par rapport aux tâches productrices de biens matériels.

L'habileté des parents au travail dans le maniement des disciplines scolaires rejailit évidemment sur les enfants, aussi bien de façon diffuse (imitation du langage parlé...) que par l'aide directe que les premiers peuvent fournir aux seconds dans leurs études.

— La nature du travail et l'ambiance qui l'entoure créent sans aucun doute une différenciation des valeurs accordées à l'éducation.

Celles-ci peuvent expliquer l'importance de l'effort scolaire consenti par certaines familles par rapport aux autres qui disposent d'un même revenu.

— Enfin, les parents cherchent sans doute à donner à leurs enfants une instruction telle qu'elle leur permette d'améliorer ou de conserver leur propre statut économique et social.

Les deux premiers rôles de la catégorie socio-professionnelle concernent aussi le niveau d'instruction qui lui est lié. Mais, il est probable que le niveau de formation — scolaire et post-scolaire — est plus important que le niveau d'instruction scolaire lui-même. On peut résumer sommairement la liaison existant entre la C.S.P. et cette dernière variable en caractérisant la catégorie par le niveau d'instruction modal qui lui correspond ⁽¹⁾. Nous considérerons alors qu'un individu dont le niveau d'instruction est inférieur au niveau modal possède néanmoins une **formation** suffisante pour lui permettre d'exécuter correctement son travail, lorsque son revenu est supérieur ou égal au revenu modal de la catégorie ⁽²⁾. Cette idée est assez naturelle puisque l'accroissement du salaire suit en général les gains de productivité. Dans le cas contraire, on pourra penser que le travailleur n'a pas encore achevé sa formation, c'est-à-dire son adéquation parfaite au travail, ou bien qu'il possède une qualification inférieure (la catégorie professionnelle est alors quelque peu hétérogène).

On peut donc construire une nouvelle variable englobant les anciennes catégories socio-professionnelles et les niveaux de formation, de la manière suivante :

$$\text{Si } \text{INS}(i_0) \in (1,2,3,4) \text{ } ^{(3)} \text{ et } R(r_0) \in (1,2,3,4) \text{ } ^{(3)},$$

représentent le niveau d'instruction (modal de la C.S.P.) et le revenu (modal de la C.S.P.), NF étant le niveau de formation, on peut écrire par exemple, si $i_0 = 2$ et $r_0 = 3$:

$$(\text{CSP}, \text{NF1}) = (\text{CSP}, \text{INS} < 2, R < 2)$$

$$(\text{CSP}, \text{NF2}) = (\text{CSP}, \text{INS} < 2, R \geq 2) \text{ et } (\text{CSP}, \text{INS} = 2)$$

$$(\text{CSP}, \text{NF3}) = (\text{CSP}, \text{INS} = 3)$$

$$(\text{CSP}, \text{NF4}) = (\text{CSP}, \text{INS} = 4)$$

Cette variable est en même temps un indicateur de revenu permanent sans doute meilleur que le revenu lui-même, bien que non quantifiable, puisqu'il incorpore implicitement le profil de carrière associé à la C.S.P. et au niveau de formation ou de qualification atteint. Cependant, ceci a son revers puisqu'une même variable représente alors deux facteurs distincts.

Il faut se demander en fait si la réalité sociale sera jamais dissociable de la réalité économique — fût-ce pour les besoins de l'analyse — et si revenu permanent et statut social ne sont pas justement deux facettes toutes théoriques d'une même réalité concrète. C'est en tout cas notre opinion.

3° Les trois rôles spécifiques du niveau d'instruction scolaire des parents

Là encore, on peut discerner trois rôles principaux :

— les parents ayant fait des études longues seront en général mieux informés sur le système scolaire, ses filières, ses débouchés et seront ainsi capables de mieux orienter leurs enfants par eux-mêmes ;

(1) Nous avons étudié cette liaison page 13.

(2) La justification théorique de cette idée se trouve chez G. S. BECKER — Human Capital. A theoretical and empirical analysis, with special référence to education — Columbia University Press (1964).

(3) Niveau d'instruction et revenu sont en fait tirés chacun d'un code en 4 classes notées (1, 2, 3, 4) qui figure dans l'annexe B 1-2.

— le niveau d'instruction proprement scolaire reflète la possibilité réelle qu'ont les parents d'aider leurs enfants dans leurs études. Du moins est-ce vrai pendant les études primaires qui semblent conditionner la suite. C'est le moment d'indiquer qu'il n'y a aucune raison de privilégier a priori le niveau du père : on peut penser au contraire que la mère a un rôle d'autant plus important à jouer qu'elle s'occupe davantage des enfants.

— Enfin, il ne faut pas oublier que l'accès à des consommations culturelles d'approche difficile, comme celles de musées ou de concerts, se trouve facilité, voire permis, par une instruction élevée.

Il nous paraît préférable d'attribuer ce rôle à cette dernière cause plutôt qu'à la C.S.P. ou au niveau de formation car les dépenses de loisir culturel traduisent souvent une activité très éloignée de la vie professionnelle ; mais cet argument reste contestable.

Le niveau d'instruction scolaire des parents, c'est-à-dire à la fois celui du père et celui de la mère, formera donc une troisième et dernière variable dont l'action devrait se manifester, d'après ce qui vient d'être dit, sur la forme des dépenses éducatives (troisième rôle) comme sur la situation scolaire des enfants (deux premiers rôles).

4° Résumé des variables servant à la définition du milieu économique et culturel

Nous avons finalement retenu trois variables dont les rôles devraient être sensiblement distincts :

- la catégorie socio-professionnelle et le niveau de formation, qui sont en même temps un indice de revenu permanent ;
- le niveau d'instruction des parents ;
- un indice de revenu actuel et de réussite professionnelle.

L'analyse des résultats concernant la situation scolaire des enfants et la forme des dépenses éducatives est maintenant nécessaire pour compléter l'analyse.

TROISIÈME PARTIE

CONSTITUTION D'UN INDICATEUR DE MILIEU ÉCONOMIQUE ET CULTUREL

I. LES SITUATIONS SCOLAIRES SELON LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ET LE NIVEAU DE FORMATION

Nous examinerons par l'analyse factorielle des correspondances les tableaux de contingence reliant la situation scolaire ⁽¹⁾ des enfants avec des variables socio-économiques. Le graphique 3 représente ainsi la projection sur le premier facteur ⁽²⁾ des catégories socio-professionnelles pour le niveau de formation modal de la catégorie ⁽³⁾.

(1) Cf. annexe A 4.

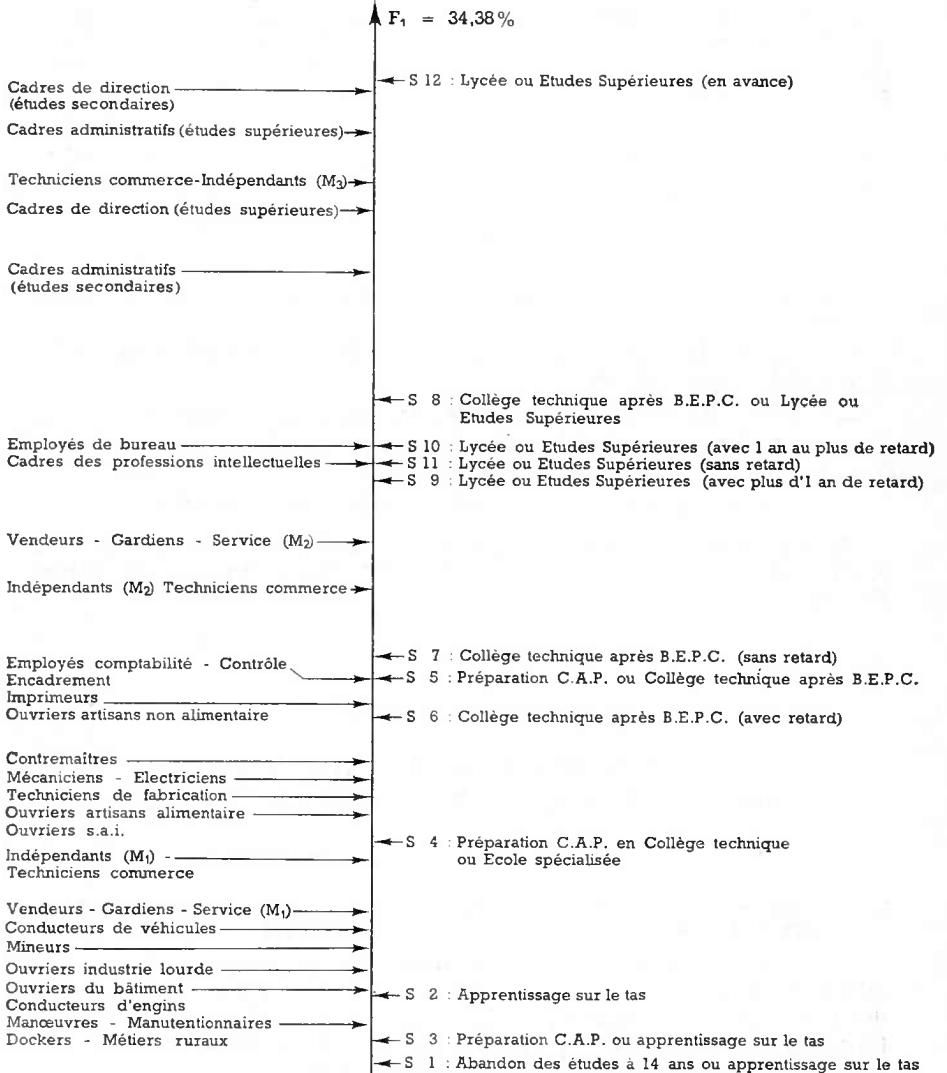
(2) Qui semble seul significatif, avec 34,38 % de la variance totale.

(3) Il faut distinguer 2 niveaux modaux (M1 et M2) chez les vendeurs, gardiens, service et 3 chez les techniciens du commerce, indépendants (M1, M2 et M3), car ils correspondent en fait à des C.S.P. différentes.

GRAPHIQUE 3

Analyse factorielle des correspondances

Projection sur le 1^{er} facteur des situations scolaires et des catégories socio-professionnelles (pour le niveau de formation modal de la catégorie).



Les catégories socio-professionnelles se hiérarchisent alors en fonction du cycle scolaire suivi en moyenne par les enfants. Par contre, le retard scolaire semble être peu influencé par la catégorie socio-professionnelle. Ce résultat est en conformité avec la signification que nous avons

dégagée pour cette dernière variable : c'est en effet la stratégie globale de prolongation des études qui est décidée en fonction du revenu permanent, c'est-à-dire le cycle d'études (il est évident que, toutes choses égales d'ailleurs, nul ne souhaite avoir du retard) ; en outre, c'est bien cette variable qui reflète la valeur accordée à l'éducation, et c'est elle enfin qui conditionne le niveau de vie qui sera obtenu au cours de la période d'activité professionnelle.

Il est très intéressant de constater que, malgré le détail initial du code caractérisant la situation scolaire, la distinction se fait uniquement entre cinq catégories presque évidentes a priori, à savoir :

- . l'abandon des études à la fin de la scolarité obligatoire ou l'apprentissage sur le tas pour au moins un enfant,
- . la préparation d'un C.A.P.,
- . le collège technique à l'issue du BEPC pour au moins un enfant,
- . le lycée (sans avance) pour au moins un enfant,
- . le lycée ou les études supérieures (en avance).

Il est possible que la dernière catégorie réunisse les familles qui donnent à leurs enfants des études supérieures. Ce résultat n'est toutefois pas vérifiable aisément sur l'échantillon qui comprend trop peu d'enfants scolarisés au-delà de la terminale.

Aux cinq situations scolaires discriminantes, correspondent cinq catégories sociales regroupées, que l'on peut énumérer ainsi :

- . les ouvriers peu qualifiés,
- . les ouvriers qualifiés,
- . les artisans, contremaîtres, techniciens, employés,
- . les employés qualifiés ou les cadres moyens,
- . les cadres supérieurs.

Il est troublant de constater à quel point la carrière scolaire des enfants est calquée sur le statut social des parents, puisque le niveau scolaire des premiers est aussi celui qui reproduit les catégories sociales à l'identique de génération en génération, étant donné la liaison trouvée entre niveau d'instruction et C.S.P.

Nous n'avons pas représenté sur la figure 3 les points correspondant à un niveau de formation non modal pour chaque C.S.P. Les résultats figurent dans l'annexe B 4. Ils nous conduisent dans certains cas (par exemple, pour les mineurs) à considérer qu'il faut décomposer la C.S.P. selon plusieurs niveaux de qualification, chacun d'eux appartenant à une catégorie sociale différente. Cette solution n'est pas pleinement satisfaisante, car elle équivaut à une confusion « a priori » entre niveau d'instruction et niveau de qualification pour les catégories supra-modales. On ne peut y échapper qu'en partant de C.S.P. très désagrégées — presque des métiers.

II. LES SITUATIONS SCOLAIRES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION SCOLAIRE DES PARENTS

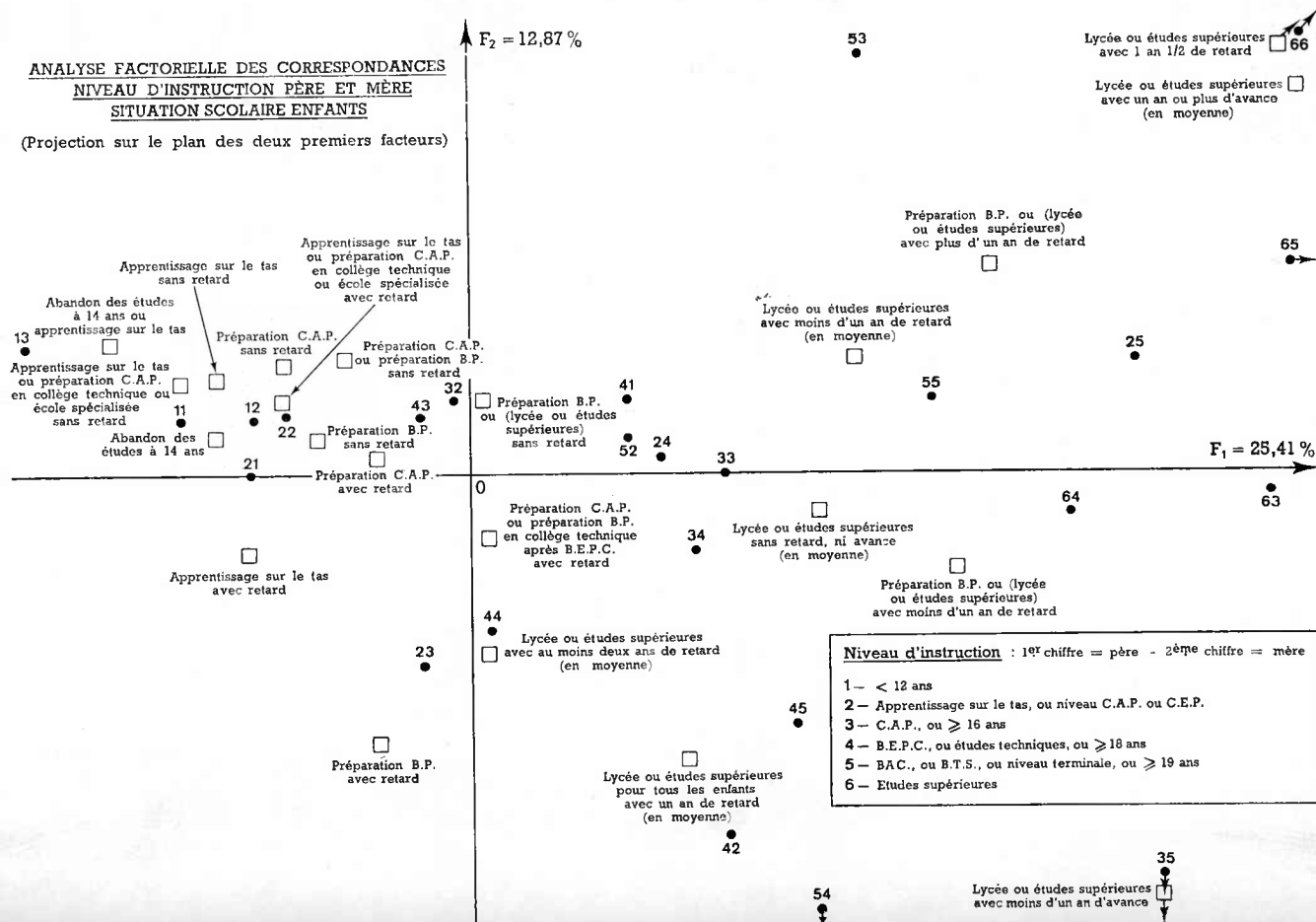
L'enseignement le plus intéressant que procure le graphique 4 est sans doute la **substitution** qui existe **entre les niveaux d'instruction du père et de la mère** dans la détermination des situations scolaires des

GRAPHIQUE 4

Analyse factorielle des correspondances : Niveau d'instruction père et mère * Situation scolaire enfants (Projection sur le plan des deux premiers facteurs)

ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES NIVEAU D'INSTRUCTION PÈRE ET MÈRE SITUATION SCOLAIRE ENFANTS

(Projection sur le plan des deux premiers facteurs)



enfants. Même si elle n'est qu'approximative, et que la taille de l'échantillon nous interdit de valider absolument les résultats, cet effet est suffisamment net pour être signalé.

On pourra donc, en première approximation, résumer le niveau d'instruction des parents par le plus élevé des deux. C'est ce que nous ferons dorénavant.

En tout cas, ce résultat prouve que les deux époux interviennent autant l'un que l'autre dans l'éducation de leurs enfants : ce n'est pas un domaine réservé à l'un ou l'autre. Mais, c'est évidemment le plus instruit des deux qui est le plus apte à fournir une aide réelle à ses enfants dans les travaux scolaires.

III. LES SITUATIONS SCOLAIRES SELON LE MILIEU ÉCONOMIQUE ET CULTUREL DE LA FAMILLE

A ce stade, nous sommes enfin capables de définir une variable exprimant grosso modo **le milieu économique et culturel de la famille**. Ce dernier possède en fait trois composantes :

- la catégorie socio-professionnelle et le niveau de qualification,
- le niveau d'instruction scolaire (résumé) des parents,
- la position du revenu du ménage par rapport au revenu modal de sa catégorie.

Le graphique 5 présente une forme parabolique. Dans une analyse des correspondances, cela signifie que le second facteur dépend linéairement du premier, qui avec quelque 46 % de la variance du nuage, est seul significatif.

On peut alors fournir quelques résultats concernant les rôles tenus respectivement par les trois variables citées et leur importance dans la détermination des situations scolaires des enfants. Il est tout d'abord évident que **la catégorie socio-professionnelle et le niveau de qualification sont déterminants** ⁽¹⁾. Les ouvriers peu qualifiés constituent un groupe très homogène à l'intérieur duquel le revenu ou le niveau d'instruction (jamais très élevés d'ailleurs) jouent un faible rôle. Les fils et les filles des ouvriers qualifiés et des artisans, contremaîtres, techniciens, employés, par contre, gravissent un échelon supplémentaire dans les cycles scolaires, selon que le revenu ou le niveau d'instruction des parents augmente. Cette dernière variable semble jouer un grand rôle chez les employés qualifiés qui attachent sans doute beaucoup d'importance aux disciplines scolaires.

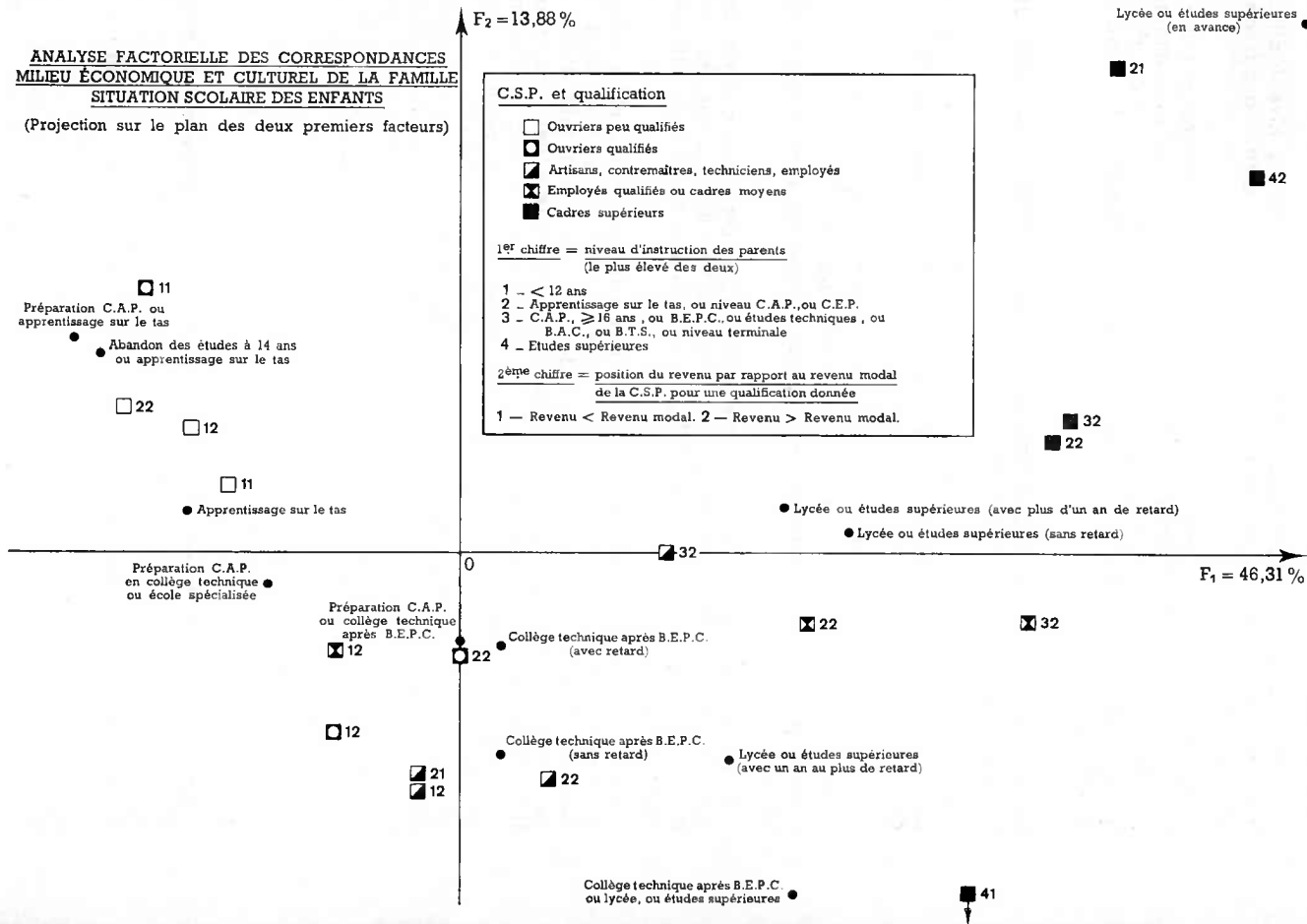
L'effet du revenu, enfin, s'efface devant celui du niveau d'instruction chez les cadres, où ceux qui ont fait des études supérieures se détachent des autres.

En résumé, **la catégorie socio-professionnelle et le niveau de qualification manifestent l'inertie du corps social**, par le désir — et les moyens — de conservation du statut actuel chez les catégories intermédiaires. **Cette inertie paraît être surtout le fait des catégories extrêmes** (ouvriers peu qualifiés et cadres supérieurs) qui sont aussi les plus homogènes vis-à-vis du revenu et du niveau d'instruction. Le niveau d'instruction — ou le revenu, éventuellement — agissent de manière à hisser les enfants d'un cran scolaire. Ceci leur permet d'accéder à une

(1) Cf. pp. 20-21.

GRAPHIQUE 5

Analyse factorielle des correspondances : Milieu économique et culturel de la famille* Situation scolaire des enfants
(Projection sur le plan des deux premiers facteurs)


$$F_2 = 13,88\%$$
$$F_1 = 46,31\%$$

C.S.P. et qualification

- ☐ Ouvriers peu qualifiés
☒ Ouvriers qualifiés
☒ Artisans, contremaîtres, techniciens, employés
☒ Employés qualifiés ou cadres moyens
☒ Cadres supérieurs

1^{er} chiffre = niveau d'instruction des parents
(le plus élevé des deux)

- 1 - < 12 ans
- 2 - Apprentissage sur le tas, ou niveau C.A.P., ou C.E.P.
- 3 - C.A.P., ≥ 16 ans, ou B.E.P.C., ou études techniques, ou B.A.C., ou B.T.S., ou niveau terminale
- 4 - Etudes supérieures

2ème chiffre = position du revenu par rapport au revenu modal de la C.S.P. pour une qualification donnée

- 1 — Revenu < Revenu modal. 2 — Revenu > Revenu modal.

Lycée ou études supérieures
(en avance)

21

42

11

Préparation C.A.P. ou
apprentissage sur le tas

- Abandon des études à 14 ans ou apprentissage sur le tas

22

12

□ 11

- Apprentissage sur le tas

Préparation C.A.P.
en collège technique ●
ou école spécialisée

Préparation C.A.P.
ou collège technique
après B.E.P.C.

12

12

21

12

22

● Collège technique après B.E.P.C.
(avec retard)

● Collège technique après B.E.P.C.
(sans retard)

22

32

22

32

● Lycée ou études supérieures (avec plus d'un an de retard)

● Lycée ou études supérieures (sans retard)

32
22

Collège technique après B.E.P.C.
ou lycée, ou études supérieures

41

profession « supérieure » dont ils adoptent ensuite certains réflexes culturels. La vitesse de ce changement pourra être étudiée ultérieurement en se servant de la C.S.P. des grands-parents qui fournira un troisième point consécutif du statut social d'une même famille au cours de trois générations.

Le niveau d'instruction scolaire des parents permet donc d'abolir progressivement ces barrières parmi les catégories sociales les plus mobiles, c'est-à-dire celles qui sont intermédiaires. C'est un élément qui paraît essentiellement **dynamique**. Peut-être tire-t-il cette propriété du pouvoir d'uniformisation qui est associé à la transmission d'un patrimoine culturel commun pour tous.

En outre, **on peut déceler chez les catégories intermédiaires une certaine substitution entre le revenu actuel et le niveau d'instruction scolaire des parents. Cet effet est d'autant plus marqué que la catégorie est plus défavorisée** : des ressources supérieures au revenu permanent du groupe sont la manne qui autorisent un ménage de ce groupe, de niveau d'instruction faible ou modal ⁽¹⁾, à consentir un effort pécuniaire suffisant pour permettre aux enfants de poursuivre les études au-delà de la durée obligatoire sans comprimer d'autres postes du budget sur lesquels il n'aurait pas accepté de faire des sacrifices.

Les familles les plus défavorisées (ouvriers peu qualifiés) semblent perdre la conscience de l'importance de la scolarisation en même temps que les moyens économiques et culturels de concrétiser leurs aspirations. La liaison essentielle que l'activité professionnelle tisse entre le revenu permanent et le statut social ⁽²⁾ précipite **simultanément** ces deux grandeurs au-dessous d'un seuil irrémédiable. **Il faut, semble-t-il, que niveau de ressources et niveau culturel dépassent l'un et l'autre un minimum pour que la probabilité de franchir les « barrières » ne demeure pas négligeable. C'est une constatation qui fixe les limites des politiques d'action sociale agissant seulement sur le revenu.**

IV. LA FORME DES DÉPENSES ÉDUCATIVES SELON LE MILIEU ÉCONOMIQUE ET CULTUREL DE LA FAMILLE

Les résultats du graphique 6 confirment ce qui vient d'être dit en permettant d'ajouter quelques nuances.

Pas plus que les ouvriers peu qualifiés, les ouvriers qualifiés ne semblent consentir à des dépenses éducatives « coûteuses » et en particulier à des paiements de trimestres scolaires. Leurs dépenses « culturelles » sont également réduites, et le demeurent lorsque leur revenu augmente.

Le niveau d'instruction, par contre, est bien le facteur dynamique qui pousse les classes moyennes vers les consommations culturelles ou vers un effort scolaire important. Cette variable croît en effet nettement de la gauche vers la droite.

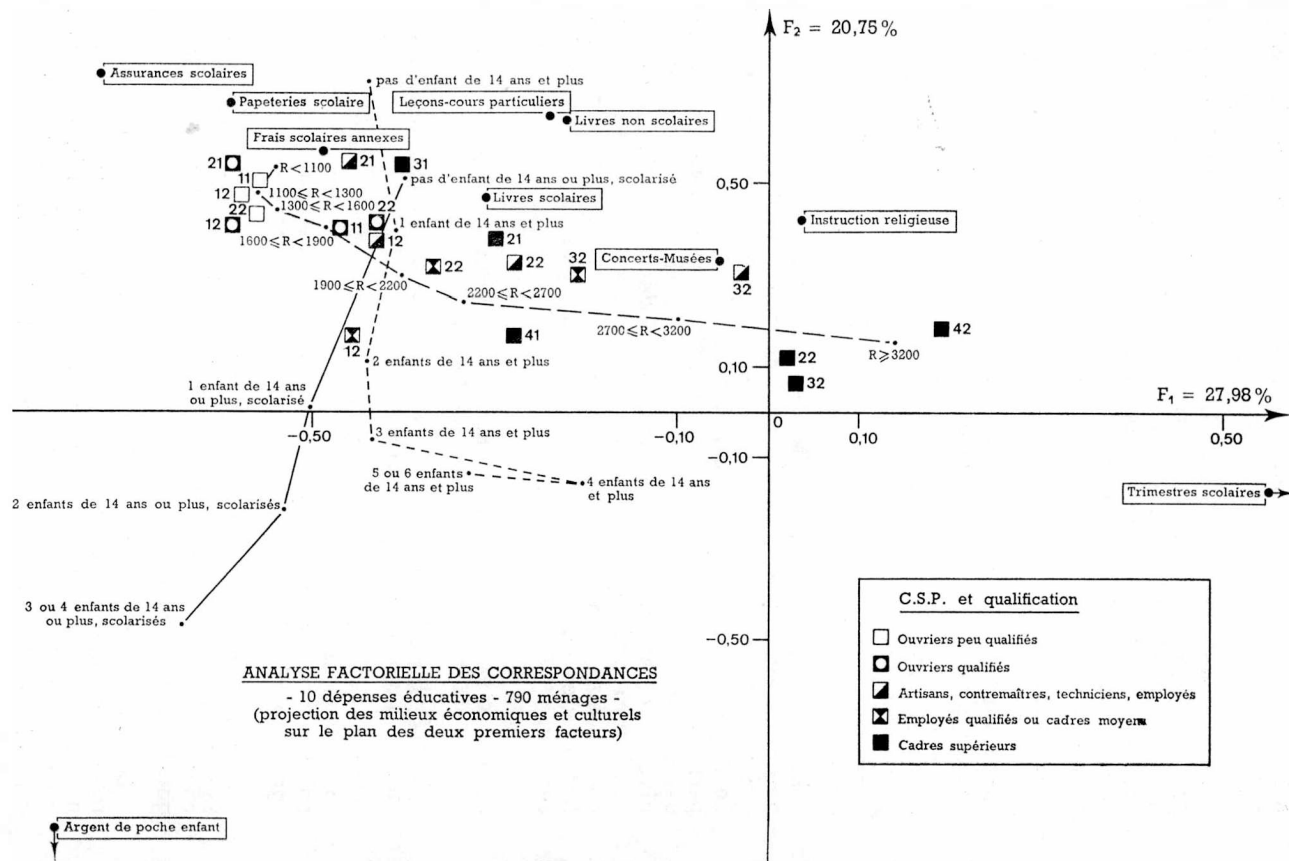
Le revenu exerce sa contrainte jusque chez les cadres qui s'apparentent davantage aux classes moyennes lorsque leur réussite professionnelle est faible. Par contre, ceux qui ont bien réussi ne négligent rien pour assurer la réussite scolaire de leurs enfants : ils ont de grosses dépenses culturelles et des paiements de trimestres à effectuer.

(1) Ce raisonnement postule en fait que la valeur accordée aux études ou la conscience que l'on a de leur importance dépendent du « niveau culturel », caractérisé par la catégorie sociale et le niveau d'instruction.

(2) Cf. page 18.

GRAPHIQUE 6

Analyse factorielle des correspondances : 10 dépenses éducatives * 790 ménages
(Projection des milieux économiques et culturels sur le plan des deux premiers facteurs)



En résumé, l'examen de la forme des dépenses éducatives conduit à distinguer trois classes seulement : les ouvriers, une classe moyenne et les cadres. Si l'étude des situations scolaires introduisait deux catégories supplémentaires, c'est peut-être parce que la forme des dépenses ne préjuge en rien de leur montant, qui doit augmenter avec le revenu permanent, et parce que, du fait de certaines barrières culturelles, à un **comportement** identique ne correspondent pas toujours des **résultats** identiques.

*
* * *

CONCLUSION

La définition statistique du milieu économique et culturel qui a été donnée ici comporte encore bien des insuffisances ; on peut espérer y inclure peu à peu les professions des ascendants, des mères de famille au travail, la mobilité professionnelle du père, etc... Les méthodes d'analyse des données, qui ont été utilisées dans cette étude, permettent en effet d'envisager l'examen simultané d'un nombre élevé de variables.

Cependant, les rôles distincts et complémentaires de la catégorie socio-professionnelle, du niveau d'instruction et du revenu apparaissent déjà, tant sur la situation scolaire moyenne des enfants de 14 ans et plus que sur le profil des dépenses éducatives (1). Si la réussite scolaire dépend du niveau culturel des parents, le niveau de ressources de ces derniers contraint certainement au choix de certaines filières et de certaines dépenses. Privilégier à l'excès les variables culturelles serait oublier que, dans la société française, elles sont liées, sinon subordonnées, aux variables économiques. Si les catégories supérieures peuvent souvent ce qu'elles veulent, les plus déshéritées sont bien celles qui ne peuvent même pas vouloir.

L'éducation des enfants ne se réduit pas à l'enseignement scolaire ou universitaire. Il nous semble que c'est le processus complet d'adaptation de l'enfant, puis, plus tard, de l'adulte, au mode de vie que sa famille, la société ou lui-même ont conçu. Jadis, une fille était bien éduquée lorsqu'elle savait coudre et faire la cuisine ; un fils de mineur savait qu'il descendrait au fond ; un enfant de bourgeois apprenait le catéchisme et les usages du monde. Aujourd'hui, l'enseignement reçu à l'école tend à devenir le mode d'éducation dominant, mais les vitesses de diffusion sont différentes d'une catégorie sociale à l'autre. Plus que le résultat objectif d'une aptitude, la situation scolaire observée doit alors être interprétée comme l'issue d'un compromis complexe entre des modes d'éducation qui sont perçus différemment et contradictoirement par les familles de chaque milieu.

(1) Y compris celles qui concernent les enfants de moins de 14 ans.

BIBLIOGRAPHIE

- C. BARTHOLDI, « Critique de l'utilisation de la donnée « profession du père » dans les recherches de sociologie de l'éducation », **L'éducation en Europe**, Actes du Colloque Européen de Sociologie de l'Éducation, Mouton, La Haye, 1969.
- G. S. BECKER, « Human Capital — A theoretical and empirical analysis, with special reference to education », Columbia University Press, 1964.
- D. BERTAUX, « L'hérédité sociale en France », **Économie et Statistique**, n° 9, février 1970.
- P. BOURDIEU et J. C. PASSERON, **Les héritiers**, Paris, Éditions de Minuit, 1964.
- P. BOURDIEU, « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture », **Revue Française de Sociologie**, juillet-septembre 1966.
- P. CLERC, « La famille et l'orientation scolaire au niveau de la sixième », Enquête de juin 1963, dans l'agglomération parisienne, **Population**, 4, août-septembre 1964.
- C.R.E.D.O.C.-U.N.C.A.F., **Les conditions de vie des familles**, Paris, mars 1967.
- J. C. EICHER, « Les dépenses d'éducation dans le budget familial », **Coopération**, n° 3, mars 1967.
- M. FRIEDMAN, **A theory of the consumption function**, Princeton, 1957.
- A. GIRARD et H. BASTIDE, « La stratification sociale et la démocratisation de l'enseignement », **Population**, 18 (3), juillet-septembre 1963.
- L. LEBART et J. P. FENELON, **Statistique et informatique appliquées**, Paris, Dunod, 1971.
- M. REUCHLIN et F. BACHER, « Enquête sur l'orientation à la fin du premier cycle secondaire », **BINOP**, n° 5, novembre-décembre 1967.
- R. SALAIS, « Les niveaux de diplômes dans chaque catégorie socio-professionnelle », **Économie et Statistique**, n° 9, février 1970.
- A. SAUVY et A. GIRARD, « Les diverses classes sociales devant l'enseignement », Mise au point générale des résultats, **Population** (2), mars-avril 1965.
- Service Central des Statistiques et de la Conjoncture du Ministère de l'Éducation Nationale (Rédacteur : M. RUBAN) La répartition des effectifs à l'intérieur du système éducatif en 1968.
- « Étude transversale au niveau des classes de sixième, de seconde et de la première année d'enseignement supérieur », **Études et Documents**, n° 16, Ministère de l'Éducation Nationale, 1970.

ANNEXE A

1. Construction du code « cycle scolaire des enfants de la famille »

(Pour 470 ménages ayant des enfants de 14 ans et plus.)

N° déclaré de CF 9	Valeur calculée de CF	Effectifs	Signification en clair de la catégorie
CF 1	0 ou 1,00	28	Abandon des études à 14 ans pour tous les enfants.
CF 2	De 1,33 à 1,67	14	Abandon des études à 14 ans ou apprentissage sur le tas (équiprobables).
CF 3	De 1,75 à 2,25	56	Apprentissage sur le tas (en moyenne).
CF 4	De 2,33 à 2,67	30	Apprentissage sur le tas ou préparation CAP en collège technique ou école spécialisée (équiprobables).
CF 5	De 2,75 à 3,25	92	Préparation CAP en collège technique ou école spécialisée (en moyenne).
CF 6	De 3,33 à 3,67	31	Préparation CAP en collège technique ou école spécialisée ou préparation BP après BEPC en collège technique (équiprobables).
CF 7	De 3,75 à 4,25	57	Préparation BP après BEPC en collège technique (en moyenne).
CF 8	De 4,33 à 4,80	25	Préparation BP après BEPC en collège technique ou lycée ou études supérieures (équiprobables).
CF 9	5,00	137	Lycée ou études supérieures pour tous les enfants.

2. Construction du code « retard scolaire des enfants de la famille »

(Pour 417 ménages ayant des enfants scolarisés de 14 ans et plus.)

N° de classe de RF 8	Valeurs calculées de RF	Effectifs	Signification en clair de la catégorie
RF 1	De — 2,00 à — 1,00	15	Avance moyenne de 1 an ou plus.
RF 2	De — 0,50 à — 0,33	15	Avance moyenne inférieure à 1 an
RF 3	De — 0,25 à 0,25	195	En moyenne, poursuite normale des études.
RF 4	De 0,33 à 0,67	51	Retard moyen inférieur à 1 an.
RF 5	De 0,75 à 1,00	84	Retard moyen de 1 an.
RF 6	De 1,33 à 1,67	17	Retard moyen de 1 an et demi.
RF 7	De 1,75 à 2,00	27	Retard moyen de 2 ans.
RF 8	2,50 et plus	13	Retard moyen supérieur à 2 ans.

3. Construction du code « situation scolaire des enfants de la famille » (Pour 470 ménages ayant des enfants de 14 ans et plus.)

N° de classe de SS ₂₂	Calcul des classes de SS ₂₂	Effectifs	Signification en clair de la catégorie
SS 1	CF 1	28	Abandon des études à 14 ans par tous les enfants.
SS 2	CF 2	14	Abandon des études à 14 ans ou apprentissage sur le tas (équiprobables).
SS 3	CF 3 et RF $\geq$ 4	24	Apprentissage sur le tas avec retard (en moyenne).
SS 4	CF 3 et RF $\leq$ 3	32	Apprentissage sur le tas sans retard (en moyenne).
SS 5	CF 4 et RF $\geq$ 4	14	Apprentissage sur le tas ou préparation CAP en collège technique ou école spécialisée, avec retard (en moyenne).
SS 6	CF 4 et RF $\leq$ 3	16	Apprentissage sur le tas ou préparation CAP en collège technique ou école spécialisée, sans retard (en moyenne).
SS 7	CF 5 et RF $\geq$ 4	30	Préparation CAP en collège technique ou école spécialisée, avec retard (en moyenne).

N° de classe de SS ₂₂	Calcul des classes de SS ₂₂	Effectifs	Signification en clair de la catégorie
SS 8	CF 5 et RF ≤ 3	62	Préparation CAP en collège technique ou école spécialisée, sans retard (en moyenne).
SS 9	CF 6 et RF ≥ 4	15	Préparation CAP ou BP en collège technique après BEPC, avec retard (équiprobables).
SS 10	CF 6 et RF ≤ 3	16	Préparation CAP ou BP en collège technique après BEPC, sans retard (équiprobables).
SS 11	CF 7 et RF ≥ 4	20	Préparation BP en collège technique, avec retard (en moyenne).
SS 12	CF 7 et RF ≤ 3	37	Préparation BP en collège technique, sans retard (en moyenne).
SS 13	CF 8 et RF ≥ 5	10	Préparation BP en collège technique ou (lycée ou études supérieures), avec plus d'un an de retard (équiprobables).
SS 14	CF 8 et RF 4	7	Préparation BP en collège technique ou (lycée ou études supérieures), avec moins d'un an de retard (équiprobables).
SS 15	CF 8 et RF ≤ 3	8	Préparation BP en collège technique ou (lycée ou études supérieures), sans retard (équiprobables).
SS 16	CF 9 et RF ≥ 7	16	Lycée ou études supérieures pour tous les enfants avec au moins 2 ans de retard (en moyenne).
SS 17	CF 9 et RF 6	6	Lycée ou études supérieures pour tous les enfants avec un an et demi de retard (en moyenne).
SS 18	CF 9 et RF 5	25	Lycée ou études supérieures pour tous les enfants avec un an de retard (en moyenne).
SS 19	CF 9 et RF 4	12	Lycée ou études supérieures pour tous les enfants avec moins d'un an de retard (en moyenne).
SS 20	CF 9 et RF 3	58	Lycée ou études supérieures pour tous les enfants, sans retard ni avance (en moyenne).
SS 21	CF 9 et RF 2	7	Lycée ou études supérieures pour tous les enfants avec moins d'un an d'avance (en moyenne).
SS 22	CF 9 et RF 1	13	Lycée ou études supérieures pour tous les enfants, avec plus d'un an d'avance (en moyenne).

4. Construction du code « situation scolaire des enfants de la famille, regroupée en 12 classes »

(Pour 470 ménages ayant des enfants de 14 ans et plus.)

N° de classe de S 12	Regroupements effectués sur l'ancien code SS ₂₂	Effectifs	Signification en clair de la catégorie
S 1	SS 1 + SS 2	42	Abandon des études à 14 ans ou apprentissage sur le tas.
S 2	SS 3 + SS 4	56	Apprentissage sur le tas.
S 3	SS 5 + SS 6	30	Préparation CAP ou apprentissage sur le tas.
S 4	SS 7 + SS 8	92	Préparation CAP en collège technique ou école spécialisée.
S 5	SS 9 + SS 10	31	Préparation CAP ou collège technique après BEPC.
S 6	SS 11	20	Collège technique après BEPC (avec retard).
S 7	SS 12	37	Collège technique après BEPC (sans retard).
S 8	SS 13 + SS 14 + SS 15	25	Collège technique après BEPC ou lycée ou études supérieures.
S 9	SS 16 + SS 17	22	Lycée ou études supérieures (avec plus d'un an de retard).
S 10	SS 18 + SS 19	37	Lycée ou études supérieures (avec un an au plus de retard).
S 11	SS 20	58	Lycée ou études supérieures (sans retard).
S 12	SS 21 + SS 22	20	Lycées ou études supérieures (en avance).

ANNEXE B

1. Classes de revenu R4

N° de la classe	Définition de la classe
1	$R < 1\,100\text{ F}$
2	$1\,100 \leq R < 1\,900\text{ F}$
3	$1\,900 \leq R < 2\,700\text{ F}$
4	$R \geq 2\,700\text{ F}$

2. Classes de niveau d'instruction INS4

N° de la classe	Définition de la classe
1	$< 12\text{ ans.}$
2	Apprentissage sur le tas ou niveau CAP ou CEP.
3	CAP, $\geq 16\text{ ans.}$, ou BEPC ou études techniques ou BAC, ou BTS, ou niveau terminale.
4	Études supérieures.

3. Classes de revenu R8

N° de la classe	Définition de la classe
1	$R < 1\,100\text{ F}$
2	$1\,100 \leq R < 1\,300\text{ F}$
3	$1\,300 \leq R < 1\,600\text{ F}$
4	$1\,600 \leq R < 1\,900\text{ F}$
5	$1\,900 \leq R < 2\,200\text{ F}$
6	$2\,200 \leq R < 2\,700\text{ F}$
7	$2\,700 \leq R < 3\,200\text{ F}$
8	$R \geq 3\,200\text{ F}$

4. Composition des cinq catégories sociales (CSP et qualification)

Catégories sociales regroupées	Composition de la classe selon la CSP et le niveau de formation (le niveau modal figure en gras).
Ouvriers peu qualifiés	Manœuvres (1 — 2). Ouvriers industrie lourde (2). Ouvriers du bâtiment, conducteurs d'engins (1-2-3). Mineurs (2). Conducteurs de véhicules (1 — 2). Vendeurs, gardiens, service M1 (1 — 2).
Ouvriers qualifiés	Manœuvres (3). Ouvriers industrie lourde (3). Techniciens du commerce. Indépendants M1 (2). Mécaniciens, électriciens (2 — 3). Contremaîtres (2). Artisans commerce alimentaire, ouvriers s.a.i. (2-3). Techniciens de fabrication (2). Conducteurs de véhicules (3).
Artisans Contremaîtres Techniciens Employés	Contremaîtres (3). Imprimeurs. Ouvriers artisans non alimentaire (1-2-3). Mineurs (3). Techniciens de fabrication (3). Employés comptabilité, contrôle, encadrement (2). Vendeurs, gardiens, service M2 (3) Techniciens du commerce. Indépendants M2 (3). Cadres de direction (2).
Employés qualifiés (ou cadres moyens)	Employés comptabilité, contrôle, encadrement (3). Employés de bureau (2 — 3 — 4). Cadres des professions intellectuelles (3).
Cadres (supérieurs)	Cadres des professions intellectuelles (4). Techniciens de fabrication (4). Cadres administratifs (3 — 4). Techniciens du commerce. Indépendants M3 (4). Cadres de direction (3 — 4).